

# Emplois francs :

jusqu'à 15 000 euros d'aide pour votre entreprise



## Montant de l'aide

**En CDI 5 000€**  
par an pendant trois ans.

**En CDD 2 500€**  
par an pendant deux ans.

L'éligibilité vaut également :

- pour un Contrat de sécurisation professionnelle
- en cas de renouvellement d'un CDD
- en cas de transformation d'un CDD en CDI.

Retrouvez [la liste des Quartiers Prioritaires de la ville en Ile-de-France.](#)

Bénéficiez d'une prime pour l'embauche d'un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la ville, quel que soit son âge, son niveau de diplôme ou son ancienneté d'inscription à Pôle emploi.

## 5 raisons de recruter en Emplois francs

**1- L'aide financière peut atteindre 15 000 €.**

**2- Tous les emplois sont éligibles.**

Vous pouvez recruter en Emplois francs sur tous les métiers de votre entreprise.

**3- Tous les employeurs sont concernés.**

Toutes les entreprises et toutes les associations affiliées à l'assurance-chômage peuvent recourir aux Emplois francs.

**4- Un critère simple : le lieu de résidence.**

La seule condition pour bénéficier du dispositif est de recruter un demandeur d'emploi résidant dans un quartier éligible.

**5- Tous les quartiers de la Politique de la ville sont maintenant éligibles.**

Le périmètre des quartiers éligibles aux Emplois francs a été élargi. La totalité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'Ile-de-France sont concernés.